

# Un milieu de vie empreint de dignité; nous le bâtissons.

Pour cette 15<sup>e</sup> édition de la Semaine sur les droits, Vigi Santé, ses comités de résidents et leurs différents partenaires ont choisi de mettre en lumière la règle d'or du code d'éthique de Vigi Santé. Le thème de cette édition est : **Un milieu de vie empreint de dignité; nous le bâtissons**. Vigi Santé reconnaît que le résident est la raison d'être de ses services. Chaque geste posé à son endroit doit s'inspirer du respect, de la bienveillance et de la reconnaissance des mêmes droits et libertés dont dispose tout citoyen.

Cette nouvelle opportunité de réflexion sur le sens des gestes posés par chacun de nous, que l'on soit intervenant, gestionnaire, membre de famille, bénévole ou visiteur, veut contribuer à faire, de chaque instant passé auprès du résident, un grand moment d'humanité.

*« Quand il s'agit de la dignité humaine,  
nous ne pouvons pas faire de compromis. »*

~Angela Merkel



## QUE SIGNIFIE LA DIGNITÉ ?



« Une personne est digne, car elle existe comme une fin en elle-même, et non pas simplement comme un moyen dont on pourrait user à son gré ». Voilà la célèbre définition de la dignité offerte par le philosophe Emmanuel Kant. Il est ainsi entendu que chaque personne comporte sa propre existence, sa propre histoire et a le droit au respect et à la protection par le simple fait d'être humain. La dignité ne requiert pas de statut social, de performance physique ou intellectuelle, c'est-à-dire qu'elle n'est pas influencée par des facteurs extérieurs, mais plutôt par le simple fait de faire partie de l'humanité.

La dignité s'entretient à travers nos contacts entre individus. Lorsque qu'on parle de celle-ci, on évoque certainement ensuite le respect. Or pour obtenir un respect authentique, il est nécessaire de voir l'autre dans toute son individualité. Le regard doit se porter sur l'humanité de chaque personne et c'est en reconnaissant cette humanité et en maintenant le respect, qu'on permet à une personne de se sentir digne.

## LA DIGNITÉ : C'EST UN DROIT !



En droit international, on peut noter une première apparition de cette notion dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), laquelle décrit dans son préambule que la « *la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde* ». L'article 1 décrit d'ailleurs « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». L'Assemblée nationale du Québec a, de plus, reconnu dans la Charte des droits et libertés de la personne (1976) : « *Toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation* » (article 4).

## LA DIGNITÉ CHEZ VIGI SANTÉ

Le résident étant la raison d'être des services, Vigi Santé situe le respect de la dignité humaine comme étant la règle d'or de son code d'éthique. Il se veut ainsi le reflet de notre engagement individuel et collectif à assurer des pratiques et des conduites favorisant un milieu de vie sain et harmonieux.



## UNE DIGNITÉ... EN SANTÉ !

Notre système de santé au Québec repose sur des valeurs auxquelles nous accordons une grande importance. *La Loi sur les services de santé et les services sociaux* souligne d'ailleurs les lignes directrices qui doivent guider la gestion et la prestation des services, de façon à ce que le résident soit dans toute intervention, traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa dignité, de son autonomie, de ses besoins et de sa sécurité (article 3).



## VOX POPULI – POINT DE VUE DU RÉSIDENT

Pour bien cerner le sens même de la dignité, il importe de la regarder à travers les yeux des résidents. Comment la définissent-ils ?

**La dignité, c'est ...**

**1** « C'est dans l'approche du personnel, les gestes, les mots. Il y a une manière d'aborder les gens, il faut avoir une certaine psychologie. C'est aussi de ne pas se sentir humilié. Pouvoir garder son autonomie. On est des êtres humains, et il faut être traité comme des êtres humains. »

**Mme C.** (Résidente, CHSLD Vigi Montérégie)

**2** « La dignité c'est le respect en général et surtout la dignité ça n'a pas d'âge! »

**Mme Longuepée** (Résidente, CHSLD Vigi Yves-Blais)

**3** « C'est le respect, la reconnaissance de l'autre. Lorsqu'on a des soins, c'est dans les attitudes, la façon d'être. »

**M. Boyer** (Résident, CHSLD Vigi Brossard)

**4** « C'est le respect de ma personne et de qui je suis. Le respect de mon rythme. Le respect de mes croyances. »

**Mme Levasseur** (Résidente, CHSLD Vigi Deux-Montagnes)

**5** « Quelqu'un qui tient ses promesses, le respect de ma personne. »

**Mme Robinson** (Résidente, CHSLD Vigi Pierrefonds)

## VRAI OU FAUX ?

	Vrai	Faux
<b>A</b> Puisque M. Asselin a des atteintes cognitives importantes, il n'est pas nécessaire de prendre le temps de le saluer et de lui sourire.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>B</b> Mme Johnson est en fin de vie et sa condition s'est beaucoup détériorée. L'équipe doit respecter son désir de ne pas recevoir certains traitements et de l'accompagner en contrôlant le mieux possible sa douleur.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>C</b> M. Rodriguez est nouvellement arrivé au centre. Comme il est jeune, le personnel le tutoie, l'appelle par son prénom. C'est légitime.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>D</b> Mme Davis aime ranger ses choses dans les tiroirs, les classer à son rythme. Pour elle, c'est une source de fierté. Le personnel doit respecter le souhait de la résidente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>E</b> Les préposé(s) devraient toujours s'assurer que la porte soit bien fermée pour assister M. Roy à se dévêtir et mettre son pyjama.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>F</b> Mme Lombardi a toujours été coquette. Malgré ses pertes et la maladie, être bien peignée, propre et bien habillée, préserve son identité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Réponse à l'endos du dépliant



## VOX POPULI

### Comment peut-on contribuer au respect du droit à la dignité ? Des personnes impliquées dans les milieux de vie se prononcent :

- 1 « *En étant à leur écoute, en les respectant sans porter de jugement. En les considérant comme il se doit, des êtres humains à part entière. Ne pas les infantiliser.* »

**Isabelle Groleau** (Chef d'unité, CHSLD Vigi Orchidée Blanche)

- 2 « *En ayant le consentement du résident afin de respecter son droit d'accepter ou de refuser de participer aux activités proposées.* »

**Geneviève Bélanger** (Récréologue, CHSLD Vigi Yves-Blais)

- 3 « *Selon moi, une façon de contribuer au respect du droit à la dignité est de toujours garder en tête que les résidents sont des personnes ayant un vécu et d'agir en conséquence. Je prends toujours en considération leurs besoins personnels et leurs envies lors de mes interventions et je prends les décisions en collaboration avec eux.* »

**Cassandra Grégoire-Bolduc** (Nutritionniste, CHSLD Vigi Pierrefonds)

- 4 « *En laissant les résidents être eux-mêmes, sans jugement. Les respecter, même dans les moments de vulnérabilité.* »

**Kevin Turmel** (Ouvrier de maintenance, CHSLD Vigi Shermont)

- 5 « *Déjà lors de l'admission, prendre le temps de se présenter et de souhaiter la bienvenue au nouveau résident en le regardant dans les yeux et en souriant lui montre que nous le considérons, qu'il est important. Nous lui donnons toute notre attention.* »

**Ève Hardy** (Agente Administrative, CHSLD Vigi Brossard)

- 6 « *En tant que membre du comité de résident, je sens que je peux le mieux contribuer à la dignité de nos résidents par le simple acte de reconnaissance, que ce soit par un salut ou un simple sourire. Je crois en outre que nous devons toujours être inclusifs et attentifs aux résidents, en particulier lorsque nous sommes en leur présence! Mon souhait est qu'aucun résident n'ait jamais l'impression de ne pas compter dans les décisions qui affectent leur vie.* »

**Bridget Heffernan** (Membre du comité de résidents, CHSLD Vigi Mont-Royal)



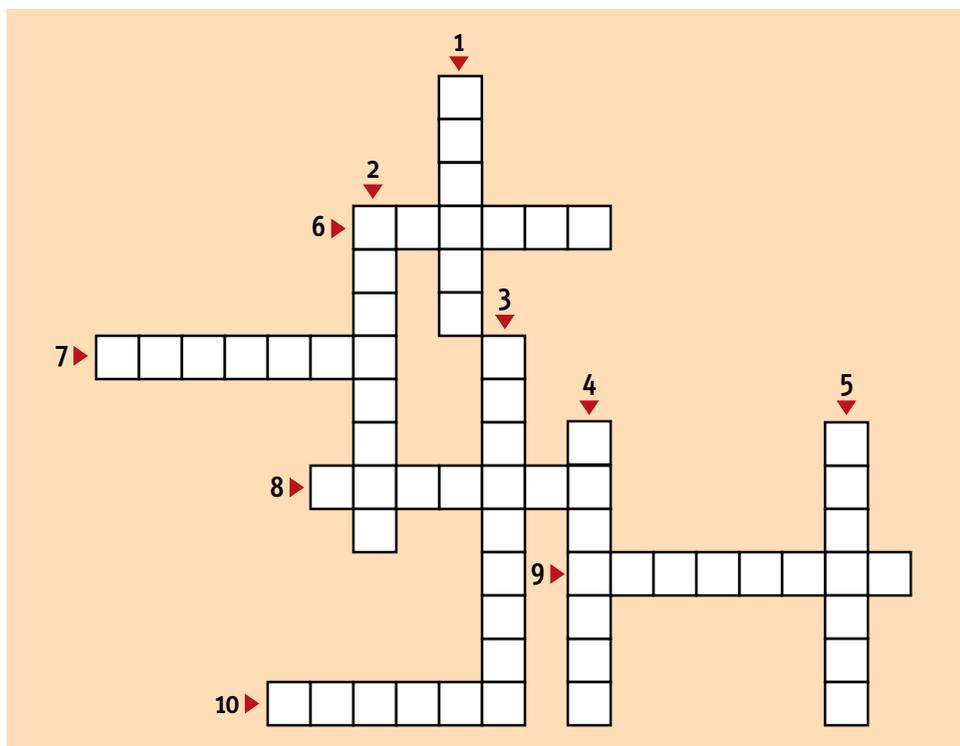
# LA DIGNITÉ À L'INTÉRIEUR DE NOTRE CODE D'ÉTHIQUE (MOT CROISÉ)

## VERTICAL

- 1 Nous soutenons une approche milieu de vie où le résident demeure \_\_\_\_\_ de lui-même.
- 2 Nous nous adressons au résident en le vouvoyant et en l'appelant par son nom de famille précédé de Madame, Mademoiselle ou \_\_\_\_\_.
- 3 Notre mission : « Par l'implication de tous et l'excellence des services, nous allons construire un milieu de vie ouvert sur la communauté, où le résident vit au quotidien le respect de son être, au coeur d'un environnement unique, où se côtoient, \_\_\_\_\_, familles, employés et bénévoles, et où milieu de vie et vie au travail ne font qu'un ».
- 4 Le \_\_\_\_\_ de la dignité humaine est la règle d'or de notre code d'éthique.
- 5 Le résident doit, dans toute intervention, être traité avec courtoisie, équité et compréhension, dans le respect de sa \_\_\_\_\_.

## HORIZONTAL

- 6 La qualité du milieu de vie repose sur le principe du respect \_\_\_\_\_ où la collaboration de chacun est essentielle.
- 7 Le résident doit être traité comme nous le souhaiterions en tout temps pour nous-mêmes ou l'un de nos \_\_\_\_\_.
- 8 Nous adoptons une approche \_\_\_\_\_ compréhensive et non contraignante qui tient compte autant des besoins de vie que des besoins de santé du résident.
- 9 Le résident a droit au respect de sa \_\_\_\_\_, de son rythme, de ses choix, de ses goûts, de son autonomie, de ses valeurs et croyances.
- 10 Tous les gestes posés à l'endroit du résident doivent s'inspirer du respect et de la reconnaissance des mêmes \_\_\_\_\_ et libertés dont dispose tout citoyen.



Le générique masculin est utilisé dans ce dépliant sans aucune discrimination et uniquement dans le but de faciliter la lecture.

Sa diffusion est rendue possible grâce à l'implication des partenaires suivants :

- Comité de résidents du CHSLD Vigi Brossard
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Les Chutes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Deux-Montagnes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Dollard-des-Ormeaux
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Montérégie
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Mont-Royal
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Notre-Dame de Lourdes
- Comité de résidents du CHSLD Vigi l'Orchidée blanche
- Comité de résidents du CHSLD Vigi de l'Outaouais
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Pierrefonds
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Reine-Élisabeth
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Saint-Augustin
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Shermont
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Yves-Blais
- Comité de résidents du CHSLD Vigi Marie-Claret
- Comité des usagers de Vigi Santé
- Conseiller en milieu de vie de votre CHSLD
- Comité de vigilance et de la qualité de Vigi Santé
- Direction de la qualité, expérience client et milieu de vie
- Direction générale de Vigi Santé



Vigi Santé  
197, rue Thornhill, Dollard-des-Ormeaux  
(Québec) H9B 3H8

NOUS VOUS INVITONS À CONSULTER  
NOTRE SITE INTERNET :

[www.vigisante.com](http://www.vigisante.com)

Des nouvelles, des publications, diverses  
informations sont disponibles.

*An English version of this pamphlet  
is available upon request.*

## DES PARTENAIRES INDISPENSABLES À VOTRE SERVICE

Dans sa quête de l'excellence et afin de réitérer la priorité accordée à la qualité des soins et services dispensés dans un environnement humain, sécuritaire et de qualité, Vigi Santé s'appuie sur plusieurs partenaires. Avec des mandats complémentaires, le comité de résidents, le conseiller en milieu de vie et le commissaire aux plaintes et à la qualité des services sont des acteurs importants dans les milieux de vie et chacun contribue à l'amélioration de la qualité des soins et des services et à la promotion des droits des résidents.

Cette complémentarité favorise une approche basée sur la recherche de solutions et, avant tout, laisse place à l'écoute, la compréhension et l'accompagnement.



### RÉPONSES DES JEUX

VRAI OU FAUX : A-F, B-V, C-F, D-V, E-V, F-V

LA DIGNITÉ À L'INTÉRIEUR DE NOTRE CODE D'ÉTHIQUE :

1: maître 2: monsieur 3: résidents 4: respect 5: dignité  
6: mutuel 7: proches 8: humaine 9: personne 10: droits